

Décision n° 2011-1301
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 3 novembre 2011
abrogeant une attribution de ressources en numérotation à
la société Magic Fil

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Magic Fil (récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 06-2563 en date du 25 septembre 2006) ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 06-0984 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 21 septembre 2006 attribuant des ressources en numérotation à la société Magic Fil ;

Vu la décision n° 2008-0094 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 janvier 2008 attribuant des ressources en numérotation à la société Magic Fil ;

Vu les demandes de la société Magic Fil, en date des 29 septembre et 13 octobre 2011, reçues les 30 septembre et 18 octobre 2011, sollicitant la restitution de 160 000 numéros ;

Vu la réponse de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 7 octobre 2011 ;

Après en avoir délibéré le 3 novembre 2011 ;

.../...

Décide :

Article 1 – La décision n° 06-0984 en date du 21 septembre 2006 susvisée, attribuant des ressources en numérotation à la société Magic Fil (Siren : 420 956 427) est abrogée à sa demande.

Article 2 – La décision n° 2008-0094 en date du 24 janvier 2008 susvisée, est abrogée en ce qu'elle attribue les numéros de la forme ci-après à la société Magic Fil (Siren : 420 956 427) à sa demande.

Numéros de la forme	Numéros de la forme	Numéros de la forme
02 14 94 MC DU	03 65 17 MC DU	04 43 83 MC DU
02 45 30 MC DU	03 68 89 MC DU	04 80 91 MC DU
02 49 89 MC DU	03 70 80 MC DU	05 19 29 MC DU
03 52 02 MC DU	03 71 86 MC DU	05 33 79 MC DU
03 57 77 MC DU	04 11 18 MC DU	05 79 89 MC DU

Article 3 - Le directeur des services fixe et mobile et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Magic Fil.

Fait à Paris, le 3 novembre 2011

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI